

COMMUNE DE VEGENNES
COMPTE ADMINISTRATIF 2021
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

article L.2313-1 du CGCT :

En annexe au budget primitif ou au compte administratif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles s'applique à l'ensemble des communes, ainsi qu'aux EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

SECTION FONCTIONNEMENT

Les comptes de l'exercice 2021 font apparaître un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 33 460,09 € et cumulé avec les excédents antérieurs de 106 486,15 €

Au niveau dépenses et recettes de fonctionnement les réalisations ont été conformes au prévisionnel .

On peut relever les participations aux charges de scolarité en hausse suite au nombre croissant d'enfants sur la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		73 026,06	42 242,86		42 242,86	73 026,06
Opérations de l'exercice	151 632,20	185 092,29	80 660,97	80 425,94	232 293,17	265 518,23
TOTAUX	151 632,20	258 118,35	122 903,83	80 425,94	274 536,03	338 544,29
Résultats de clôture		106 486,15	42 477,89			64 008,26
Restes à réaliser			11 657,00	8 090,00	11 657,00	8 090,00
TOTAUX CUMULES	151 632,20	258 118,35	134 560,83	88 515,94	286 193,03	346 634,29
Résultats définitifs		106 486,15	46 044,89			60 441,26

L'année 2021

Ont été réalisés les travaux suivants

- cheminements des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite : salle polyvalente, eglise, parking handicapés, mairie.
- ravalement de façade eglise tranche 1
- fresque murale à l'intérieur de l'Eglise
- diagnostics énergétique sur le bâtiment communal de Goudou.
- rénovation des portails cour ancienne école

Les subventions sont en attente de versements pour les plus gros travaux.

**Le besoin de financement de la section investissement s'élève à 46044.89€
Ce qui laisse un excédent en fonctionnement pour 2022 de 60441.26€**

A Végennes le 22 mars 2022,

Le Maire Roselyne POUJADE

